

Les liens sacrés du mariage, nullement resserrés par un attachement antérieur, étaient aussi faibles que le caprice qui les avait formés. Sur le moindre prétexte ou par la seule inconstance d'affection si naturelle à l'homme, les époux se séparaient et se réunissaient avec une burlesque facilité qui n'était interrompue que par les prétentions d'un rival. Un désir faible dans le principe s'aigrissait par la résistance; des luttes fréquentes, toujours plus ridicules que dangereuses, mettaient au grand jour toute l'ardeur martiale des amants. La prétendue devenait la proie du vainqueur, qui s'en emparait de gré ou de force, cela en présence de la parenté, qui, ordinairement, était spectatrice impassible de ces scènes. Cet usage, comme tant d'autres, avait force de loi. Que de filles dans nos pays, qui ne se marient pas, quand elles veulent, mais qui du moins ne se marient que quand elles veulent et avec qui elles veulent. Nos demoiselles Montagnaises n'avaient pas le même privilège; avaient-elle le malheur de plaire, qu'elles perdaient leur liberté. La femme n'était aux yeux des hommes de la nation, qu'un instrument pour se satisfaire; on ne lui faisait pas même l'honneur de la consulter. Un pareil ordre de choses était sans doute une source de désordres, mais de désordres moindres qu'ils eussent été chez un autre peuple muni des mêmes libertés. Les Montagnais extrêmement jaloux par caractère n'étaient pas délicats sur l'honneur de leurs femmes. Une des étiquettes de leur cérémonial de réception était de faire partager leur couche nuptiale au parent ou ami auquel on accordait l'hospitalité. Deux hommes se trouvaient-ils ensemble, rien de plus commun que l'échange de leurs compagnes, pour un temps marqué.

L'adultère, commis contre le gré de la partie offensée, leur semblait un crime. La fornication, quoique pas très recommandable à leurs yeux, n'était pas jugée avec le degré de malice qui lui convient. La femme, moins passionnée que l'homme, oubliait quelquefois la pudeur qui devrait toujours être son plus bel ornement; on ne l'a jamais vue afficher publiquement sa dégradation.

L'incompréhensible nécessité de patenter le crime, n'a pu trouver sa cause que dans les centines de la civilisation, et le seul rapport en ferait rougir les enfants des forêts. C'est assez vous entretenir de ce pénible sujet. Pardon de ce que le désir d'être vrai a arraché à la crainte de blesser votre délicatesse.

(À suivre.)

### Nécrologie

M. l'abbé J. A. Lepage, curé de St-Vincent, Alberta.  
Madame Camille Teillet (née Riel), décédée à St-Boniface.

R. I. P.